

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE
COMMUNE DE CABRIES



Délibération n° 2026 / 059

**Séance ordinaire du 22 septembre 2026
18h00 à l'auditorium Pierre MALBOSC**

Date de convocation : 16 septembre 2026

Président de séance : Mme Amapola
VENTRON, maire

Secrétaire de séance : M. Edgar JONQUET

Rapporteur : M. TANTI

Le quorum étant atteint :

Conseillers en exercice : 33

Présents : 32 Représentés : 1 Absents : 0

**Résultat du vote, au scrutin ordinaire, après débats
contradictaires :**

Votes pour : 29

Abstention : 4

Votes contre : 0

Non-participation : 0

Suffrages exprimés : 29

Présents : Mme Amapola VENTRON – M. Robert ABELA – Mme Laurence BEGEY – M. Christian TANTI – Mme Sylvie CENCI-MACH – M. Pierre-François CAVATORTO – Mme Sylvie SOUCHON – M. Pierre-Marie SACHOT – Mme Virginie HOANG-ROSSI – M. Roger-Louis TROTIER – Mme Marianne VAN DEN PLAS – Mme Marie-Christine BONAVENT – M. Jean-Paul REYNOIRD – M. Michel TONDUT – Mme Patricia LAZZARO – M. Jean Noël MICHEL – M. Serge IENCO – Mme Nadine GHEVONTIAN – M. Jean CANICIO – M. Damien PICCININI – M. Jacques-Olivier GRETAY – Mme Stéphanie PATASCIA – Mme Stéphanie DE LA FOURNIERE – Mme Aurélie CAILLOL – Mme Sandy SOCIA – M. Edgar JONQUET – M. Patrick LANGLOIS – Mme Patricia DELCAMBRE COPILLET – Mme Nadia PUTZOLU – Mme Hélène MEISTRETTY-THUDO – M. Rémy CHABAUD – M. Thomas AVELINE.

Avaient donné pouvoir : Mme Anne-Marie ADRAGNA à Mme Laurence BEGEY.

Objet : Approbation du guide interne de l'achat et de la commande publique.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L. 3 et L. 2111-1 ;

Vu les seuils de procédure et de publicité applicables aux marchés publics pour les années 2026 et 2027 ;

Vu la délibération n° 2026/014 relative à la constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Vu la délibération n° 2026/015 relative à la constitution de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;

Vu l'avis de la commission municipale finances réunie le 17 septembre 2026 ;

Considérant qu'il appartient à la commune d'assurer la sécurisation juridique de ses procédures de commande publique et de veiller à la bonne utilisation des deniers publics ;

Considérant la volonté municipale d'inscrire la commande publique dans une démarche d'achat durable performante, sobre et responsable ;

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20260922-DEL_2026_059-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Approuve** le Guide interne de l'achat et de la commande publique de la Commune de Cabriès, ci-annexé ;
- **Autorise** le Maire à procéder aux révisions et adaptations strictement techniques ou réglementaires qui s'imposeraient du fait de l'évolution future des lois et règlements.

Le 22 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Edgar JONQUET



Le Maire,

Amapola VENTRON



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
013-211300199-20260922-DEL_2026_059-DE
Date de télétransmission : 28/09/2026
Date de réception préfecture : 28/09/2026